

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-405/SG/AE portant désignation des membres de la commission des prix .

n° 73-405/SG/AE

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
12 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les personnes ci-après sont désignées comme membres de la commission des prix en exécution de l'arrêté n° 72-444/SG/CG du 22 mars 1972: 1° A titre de représentants des commerçants, artisans et industriels : M. Vincent Dell'Aquila, administrateur de la Société A; Besse et Cie; M. Koumoundouros, commerçant ; M. Carraud, chef des services administratifs et financiers d'Air Djibouti ; M. Lhopitallier, directeur de la Société Air-Liquide. 2° A titre de représentants des consommateurs : M. Omar Abdillahi Rabeh, président de l'Association des Consommateurs de Djibouti ; M. Mahaut, chef du Service de l'Imprimerie administrative.